

## Groupe citoyen « Culture religieuse et humaniste à l'école laïque »



### Rapport d'activités 2016

[www.ecolelaïque-religions.org](http://www.ecolelaïque-religions.org)

**L'objectif** que nous visons inlassablement depuis **2002** est de donner à l'enseignement du fait religieux à l'école la place qui lui revient. Les élèves pourront ainsi acquérir les connaissances et les moyens nécessaires pour construire progressivement le respect réciproque indispensable à la vie en commun dans une société multiculturelle et pluri religieuse.

**Grand Conseil et Conseil d'État.** Nous avons pris acte avec intérêt que cet objectif est repris dans le **projet de loi sur la laïcité de l'État**. Déposé en 2015 par le Conseil d'État, ce texte (PL 11470) est actuellement en discussion. Voici l'article 12: « *Dans le cadre de la scolarité obligatoire au sein de l'école publique, et dans l'esprit de l'article 11 de la Loi sur l'Instruction publique du 17 septembre 2015, il est dispensé l'enseignement du fait religieux dans sa diversité* ». Nous pensons que le vote aurait lieu en 2016 mais ce ne fut pas le cas. Nous espérons qu'une décision sera prise en 2017. Si cet article est accepté, une étape importante de notre action aura été franchie.

La **commission des droits de l'homme du Grand Conseil**, en charge de la réflexion préparatoire pour ce projet de loi, a procédé à un certain nombre d'auditions. Notre Groupe a été **auditionné le 3 mars**.

**Deux interventions au Grand Conseil** ont retenu notre attention.

- ⌚ D'une part la **question (Q-500) du député J.-M. Bugnion** : « *Enseignement du fait religieux, quelle est la position du Conseil d'État actuel ?* » Le député souhaitait connaître l'évolution de la situation depuis la réaction du Conseil d'État du 22 septembre **2006** à la motion 1079 de **1996**. La réponse est intéressante à plusieurs titres brièvement évoqués ci-après. Elle réaffirme la volonté du DIP « *d'assurer, renforcer et consolider cet enseignement* ». Elle rappelle que cet enseignement n'est pas facultatif et souligne que le DIP n'ignore pas la nécessité que « *les enseignants se sentent à l'aise et bien préparés pour aborder sans retenue et avec sérénité* » cet enseignement. De nouveaux manuels d'histoire pour le CO seront utilisés dès 2018. Des cours de formation initiale seront organisés. Une brochure « La laïcité à l'école » sera publiée prochainement. Enfin la réponse du Conseil d'État signale la décision de « *produire à l'intention du Grand Conseil, d'ici à 2017, des réponses complètes et précises sur la façon de réaliser, une fois ceux-ci réévalués et adaptés, les cinq axes énumérés dans la réponse du CE en 2005 et repris dans la QUE 500.* ».

C'est notre façon d'honorer cette réponse que d'attendre avec intérêt les éléments annoncés pour bientôt.

- ⌚ D'autre part, en novembre nous avons appris que le Grand Conseil avait à une très large majorité renvoyé au Conseil d'État la **motion 2263 des Verts** visant à renforcer la prévention du racisme et de l'intolérance religieuse. Avec d'autres considérants cette motion rejoint notre objectif puisqu'elle demande la **mise en place d'un enseignement du fait religieux et de la laïcité dès la 8P et au cycle d'orientation**.

**Contacts avec le DIP.** Dans la perspective d'une collaboration bienveillante et critique avec le DIP inaugurée dès la création de notre groupe avec Mme M. Brunschwig-Graf, nous avons eu cette année un large échange de correspondance. Des plus récents nous retenons ceci : de nouveaux « Moyens d'enseignement romands » sont en cours d'élaboration sur le sujet; les manuels d'histoire au CO intégreront le fait religieux de façon plus solide et systématique. Nous attendons l'évaluation des Grands Textes, ayant été associés à leur élaboration dans le cadre du Groupe interdisciplinaire (2009-2013) suscité par Ch. Beer.

Nous restons attentifs à ce qui sera organisé pour la **formation initiale** des enseignants qui, en l'état de nos connaissances, nous paraît le parent pauvre de la situation. Nous déplorons la réduction sensible des offres de **formation continue** et des conditions de leur mise en œuvre.

Nous avons rapidement intégré sur notre site la **brochure « La laïcité à l'école »** destinée aux collaborateurs du DIP. Ce document indique les principes de la laïcité à l'école et rappelle les dispositions réglementaires indispensables pour contribuer à la sérénité du corps enseignant. Pour faciliter l'accès à ces principes de la laïcité nous en avons préparé un compendium mis à disposition sur notre site internet. Nous en retenons ici cette affirmation : « *La laïcité n'a rien à voir avec l'ignorance des faits religieux. Bien au contraire: l'école a, entre autres missions, en effet de préparer à la vie dans une société plurielle et d'encourager le respect des différences. L'enseignement du fait religieux est au service de cette mission- en tant qu'invitation à l'ouverture au respect et au dialogue.* »

**Connexions. Cercle Liberté de conscience et laïcité (CLCL).** Plusieurs membres de notre Groupe participent aux activités du CLCL qui a, entre autres, organisé les **trois conférences-débats** sur le thème général « **Politique et religion:** » 9 mai, J.-F. Bayart, « *Dieu et César, un couple à repenser ?* », 18 mai, F. Schwartz, « *Le sacré camouflé* », 24 mai, Ph. Gonzales, « *Les intégrismes et fondamentalismes religieux* ». En plus de la profonde réflexion apportée par les conférenciers, on retiendra l'introduction du Conseiller d'État Pierre Maudet à ce cycle de conférences; (voir le site de l'Institut national genevois) et celle à la conférence de F. Schwarz. (voir notre site).

**Mise à disposition de notre documentation.** La réflexion et l'action menées au cours de cette quinzaine d'années se sont évidemment nourries de la lecture d'un certain nombre d'ouvrages. Afin d'en permettre l'accès à un public plus large, nous avons remis une partie de ces livres au Centre intercantonal d'information sur les croyances (CIC) avec lequel nous espérons développer d'autres collaborations.

Par ailleurs des contacts sont en cours pour que la mémoire de notre activité citoyenne puisse être sauvegardée et éventuellement en susciter d'autres.

**Divers.** On devine aisément que derrière les éléments évoqués dans ce rapport se trouve un certain nombre de réalités absorbantes qui ont pour nom: infrastructure, site internet, réseau des sympathisants, documentation, contacts innombrables, formation continue, vie de groupe, pour n'en citer que quelques unes. Nous ne les détaillons pas par souci de concision. Nous restons à disposition pour toute question sur ces points comme sur les autres.

**Questions en suspens.** Nous avons formulé en 2004 des « **Objectifs de compétences à la hauteur des enjeux de civilisation** » (<http://www.ecolelaique-religions.org/?p=46>). Le pari de la transversalité que nous avons fait est-il toujours le bon ? N'y a-t-il pas un risque de dilution de la matière ? Par ailleurs, les circonstances récentes ayant focalisé l'attention sur l'inter-religieux, n'y a-t-il pas aussi un risque de ne pas aborder la religion dans sa dimension fondamentale plutôt que dans ses manifestations extérieures ?

**Conclusion.** Groupe **citoyen**, nous n'avons pas d'autre ambition que d'attirer l'attention sur la nécessité de transmettre des connaissances et de contribuer à la formation et au dialogue. Loin de penser que nous aurions un « monopole de citoyenneté » sur le sujet de l'enseignement du fait religieux et humaniste à l'école, nous espérons seulement que la persévérance de notre action continuera à sensibiliser d'autres citoyens/citoyennes, parents, enseignant-e-s, membres des organisations politiques, civiles et religieuses à la nécessité de la formation de la jeunesse, puisque comme nous ne cessons de l'affirmer : « **l'avenir s'écrit à l'école** »

Genève, 5 mai 2017

**Distribution : Conseil d'État :** M. F. Longchamp, président ; Mme A. Emery-Torracinta, DIP ; M. P. Maudet, DSE; M. A. Castella, secr. gén. adjoint DSE. **Grand Conseil :** M. E. Leyvraz, président. **Commission des Droits de l'Homme:** M. Y. de Matteis, président et membres. **Partis :** Président(e)s de chaque parti. Chef(fe)s de groupe. **DIP.** Mme M.-Cl. Sawerschel, secrétaire générale, Direction de l'enseignement obligatoire : Mme P. Marchesini. Direction de l'enseignement secondaire II : M. S. Rudaz. **Groupe de travail sur la laïcité :** M. J.-N. Cuénod, président et membres. **Cercle Liberté de conscience et laïcité :** M. P. Kunz, président et membres. **Association « Valeurs et Projets » :** Mme M.-J. Bachten, présidente et membres. **Centre intercantonal d'information sur les croyances. CIC.** Mmes B. Knobel, directrice et C. Gonzales. **Medias.** Le Courrier. Tribune de Genève. Le Temps. RTS. Léman Bleu. Radio-Cité. Ce rapport est accessible sur le **site internet** du Groupe citoyen.